

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 juin 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14089

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 24-14090

Séance ordinaire du 27 mai 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-14091

Adoption du Règlement numéro 922-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 922-2024 relatif au remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 922-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 24-14092

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 31 mai 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 292 536,55 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 292 536,55 \$ couvrant la période du 17 mai 2024 au 30 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14093

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un chargeur sur roues de catégorie 3.0 verges cubes, modèle 2024

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CIMI INC.	344 862,80 \$
LES ÉQUIPEMENTS PLANNORD	388 155,60 \$
BRANDT TRACTOR	396 663,75 \$
TERAPRO CONSTRUCTION (8348871 CANADA INC.)	398 612,58 \$
TOROMONT CAT UNE DIVISION D'INDUSTRIES TOROMONT LTÉE	436 209,84 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CIMI INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CIMI INC.** le contrat **pour la fourniture d'un chargeur sur roues, marque HYUNDAI, modèle HL940AXT, année 2024**, pour un montant total de **344 862,80 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE ce conseil refuse l'option de CIMI inc. pour les entretiens périodiques pour une période de 3 ans ou 3000 heures.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14094

Adjudication du contrat pour la réfection des ponceaux de la 94^e Rue et de la 2^e avenue Sartigan

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	187 215,48 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	189 618,92 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	200 000,00 \$
DULAC ET FILS CIE LTÉE	210 094,29 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	231 807,94 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat **pour la réfection des ponceaux de la 94^e Rue et de la 2^e avenue Sartigan** pour un montant total de **187 215,48 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14095

Rejet des soumissions pour la fourniture d'un camion porteur avec benne 4 saisons

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	383 000,14 \$
PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	384 365,74 \$
LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	392 754,60 \$
LES ÉQUIPEMENTS TWIN LAVAL INC.	417 261,52 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont toutes non conformes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare toutes les soumissions reçues non conformes.

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées et autorise la Division de l'Approvisionnement à refaire un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14096

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques, à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-034, TC-035, TC-039, TC-042, TC-043, TC-053, TC-055 et TC-056 pour ces travaux au montant de 16 662,71 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
 APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

TC-034 : Ouverture de la cloison entre le W.C. 102 et corridor 100	895,54 \$
TC-035 : Enlèvement isolation de la galerie technique	2 047,44 \$
TC-039 : Raccordement d'équipement au nouveau chauffe-eau (tunnel technique)	1696,75 \$
TC-042 : Modification du détail de réparation du joint du RBS 3 axe G	2251,11 \$
TC-043 : Retrait de démolition de béton feuillet S053	(455,96 \$)
TC-053 : Ragrément des bases de béton de pompe à boues	2542,61 \$
TC-055 : Raccordement compresseur # 1 (adaptation sur existant remplacé)	1655,30 \$
TC-056 : Modification des élévations des parapets	3859,67 \$

QUE la somme de 16 662,71 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14097

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des Loisirs et de la Culture, en date du 28 mai 2024, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à un organisme accrédité selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
 APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement de la subvention à l'organisme accrédité suivant :

- Club de Judo St-Georges 10 050 \$

QUE la somme de 10 050 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14098

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12120, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande des administrateurs du Grand Marché qui désirent ajouter une toiture au-dessus de la galerie existante du bâtiment situé au 12120, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour ajouter une toiture au-dessus de la galerie existante du bâtiment situé au 12120, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14099

Engagement de la Ville auprès de l'organisme La Maison du Tournant inc. dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

ATTENDU : la demande d'appui financier par La Maison du Tournant inc. dans le cadre d'un projet de construction de logements abordables destinés à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

ATTENDU : que la subvention de la Société d'habitation du Québec est conditionnelle à un engagement de la part de la Ville;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit signifier son engagement financier dans ce projet dont la demande de financement sera déposée par La Maison du Tournant inc. auprès de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise La Maison du Tournant inc. de son engagement financier à la hauteur de 452 560 \$, incluant toutes les taxes, si applicables, le tout conformément au montage financier préliminaire déposé au conseil le 3 juin 2024.

QUE cette contribution soit accordée sous forme de crédit de taxes foncières et de travaux d'infrastructures pour le raccordement de l'immeuble aux réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14100

Embauche d'une coordonnatrice – Aquateque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la nomination de Mme Marie-Lee Paquet au poste de régisseuse - Aquateque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Catherine Morin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Catherine Morin à titre de coordonnatrice - Aquateque pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 1 – échelon 2, et ce, à compter du 29 juillet 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14101

Embauche d'un mécanicien pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un mécanicien pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Bilel Jami;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Bilel Jami à titre de mécanicien au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (FCFP), Section locale 5197, cols bleus (95% du taux d'occupation), et ce, à compter du 17 juin 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MAI 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mai est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice pour la période du 27 mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, dont notamment le souper-bénéfice de Beauce Art et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur

la Table de concertation en logement social et communautaire et sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercaïl, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur l'assemblée générale annuelle de Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Côté mentionne qu'il y a plusieurs causes possibles de danger sur la 1^{re} Avenue - Clermont-Pépin et dépose une proposition à la Ville pour améliorer la sécurité.

Monsieur Robert Lapointe se plaint à nouveau du bruit lors des événements qui se tiennent à l'espace Carpe Diem et émet des commentaires à ce sujet.

Monsieur Robert Lachance déplore aussi le bruit lors des pratiques et spectacles tenus à l'espace Carpe Diem et fait part des problèmes de visibilité à l'intersection de la 18^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

Monsieur François Gendreau, résident du secteur, émet des commentaires en lien avec la sécurité routière et la configuration de la 1^{re} Avenue - Clermont-Pépin.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 27, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
